

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation : Vendredi 17 mars 2017**  
**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de conseillers présents : 54**  
**Nombre de conseillers votants : 64**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE - Yves LANIC - Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT - Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT - Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE- Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN - Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Didier PIEDNOËL - Alain LOEB – Hervé PICARD - Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Nabil GHOUL – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX - Anne-Marie JOURDAN - Jean-Claude CHRISTOPHE – Pierre MAZURIER

**CONSEILLERS SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Annick VAUQUELIN - Daniel BAYART.

**POUVOIRS :**

François-Xavier PRIOLLAUD à Christian WUILQUE, Marie-Dominique PERCHET à Jean-Jacques LEROUX, Sylviane LORET à Patrick MADROUX, Chantale PICARD à Jean CARRE, Maryannick DESHAYES à Jacky FLEITH, Catherine DUVALLET à Jean-Jacques COQUELET, Jacques LECERF à Fadilla BENAMARA, Sylvie LANGEARD à Daniel JUBERT, Jean-Pierre TROCHET à Jean-Philippe BRUN, Dominique DELAFOSSE à Jean-Claude CHRISTOPHE

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Pierre MAZURIER – Jean-Pierre BRÉVAL – Jacqueline PONS – Didier DAGOMET – Hafidah OUADAH – Pascal LEMAIRE – Fatia DJEMEL – Mickaël AMSALEM

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Philippe Le GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Sid-Ahmed SIRAT – Vinciane MASURE

**Secrétaire : Angélique CHASSY.**

\*\*\*\*\*

Monsieur LEROY ouvre la séance en informant l'assemblée du caractère exceptionnel de l'un des dossiers inscrits à l'ordre du jour, à savoir que M. le Maire d'Alizay vient présenter son PLU (Plan Local d'Urbanisme) en cours de révision, depuis que l'Agglomération a repris la compétence urbanisme et programmation. L'avis du conseil communautaire est donc requis à l'étape du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

**17-58 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
TOURISME – Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses – Adoption des  
statuts**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur HEBERT a fait part de son incompréhension : *« Comment se fait-il que la Région, dont Monsieur PRIOLLAUD est Vice-président, se désengage de la base de loisirs de Léry-Poses (...), alors que la mandature précédente avait tout fait pour donner à cet équipement une dimension régionale ? Accessoirement, comment les éminents conseillers régionaux ont-ils laissé la lourde charge d'un million d'euros à combler pour gérer cet équipement ? »*.

Monsieur LEROY a tenu à préciser que ce qui est, pour l'instant, soumis à délibération concerne la situation 2017, alors que la Région est encore membre à part entière du syndicat mixte de Léry-Poses. *« La délibération que nous sommes amenés à prendre concerne simplement le retrait de la Seine-Maritime et donc la montée en puissance du Département de l'Eure et de l'Agglomération Seine-Eure pour compenser ce retrait »*.

Concernant les nouvelles modalités d'intervention de la Région, Monsieur LEROY a expliqué leur fonctionnement : *« Aujourd'hui la Région, dans sa nouvelle géographie, est beaucoup plus étendue et doit donc se concentrer sur un certain nombre d'actions. La Région a donc indiqué très clairement qu'elle n'avait plus vocation à gérer des équipements de loisirs. Cependant, si nous présentons des projets intéressants, la Région financera par l'intermédiaire du contrat d'agglomération. Par exemple, la patinoire a été financée par le Département et la Région, mais ni l'un ni l'autre ne vont avoir en charge sa gestion. Les aides de la Région se feront donc désormais sous forme d'investissement exclusivement »*.

A son tour, Monsieur JUBERT a affirmé qu'il comprenait les remarques de Monsieur HEBERT mais a tenu à rassurer le conseil : *« Malgré un budget global en baisse, le Département a décidé d'accroître son soutien à la base de Léry-Poses (...). Le Département de l'Eure a décidé de hisser la base au rang de grand projet touristique, au même titre que Giverny et que le grand projet de la Seine à vélo. Malgré une baisse des dotations globales de l'Etat et une augmentation des interventions sociales, nous sommes le seul Département à moins 200 millions depuis le début du quinquennat. Même si nous avons une volonté réelle de ne pas augmenter les impôts, nous avons réussi à baisser les dépenses de fonctionnement de 3,9 % grâce à un effort de tous les services du Département – ce qui nous permet d'augmenter l'investissement de 4,1 % et de ne pas augmenter les impôts – et nous porterons donc notre participation de 25 à 40 %, ce qui représente un montant d'1,2 millions d'euros. Cet effort du Département est également motivé par l'implication de l'Agglomération. Le désengagement de la Région représente un manque à percevoir de 525 000 €, en fonctionnement qui sera compensé en partie par le Département, mais aussi par des économies qui sont déjà engagées. a-t-il dit pour conclure.*

Monsieur LEROY a ajouté : *« Le Département augmente sur cette année 2017 sa participation de façon très substantielle, et surtout nous a assurés de son partenariat sur la durée pour faire de notre territoire l'un des pôles touristiques majeurs du Département »*.

A Monsieur LEMARCHAND qui a souhaité connaître le montant de l'effort financier consenti par l'Agglomération par rapport à l'année précédente, Monsieur LEROY a répondu que la participation de l'Agglomération passait de 450 000 € à 750 000 € cette année, dont la moitié en investissement et l'autre moitié en fonctionnement. *« Ce sont des investissements qui vont générer une fréquentation accrue et des recettes supplémentaires », a-t-il précisé.*

De son côté, Monsieur JAMET a manifesté son désaccord avec l'analyse faite par Monsieur LEROY. Selon lui, *« l'abandon de la base de loisirs manifeste des tendances lourdes de la Région : un intérêt pour la Basse-Normandie plus important que pour la Haute-Normandie, l'absence de politique en matière de tourisme en Normandie (...). Le tourisme est un investissement, même lorsqu'il s'agit de*

fonctionnement. L'investissement, c'est tout ce qui peut accompagner le tourisme et cela, manifestement, n'intéresse pas la Région. » Monsieur JAMET a exprimé son inquiétude sur ce désengagement économique. « Cela montre clairement un désintérêt, et je ne pense pas que ce soit une victoire que vous ayez remportée, de voir la Région quitter notre conseil d'administration et ne plus participer avec nous, c'est plutôt une défaite Monsieur LEROY, que vous avez subie ».

Monsieur JAMET a également ajouté qu'il n'avait absolument pas compris la délibération et a demandé des éclaircissements quant à la composition exacte du conseil d'administration et du bureau.

Monsieur LEROY a répondu que cette délibération concernait uniquement les statuts 2017 et que le débat concernant la Région se ferait en temps voulu, en 2018.

A son tour, Monsieur BRUN a apporté quelques précisions supplémentaires : « On ne vote pas les membres du bureau : les membres du bureau seront désignés au prochain conseil syndical, quand les statuts du syndicat mixte auront été votés. Aujourd'hui on décide de valider les nouveaux statuts, et ces statuts prévoient 6 représentants de la Communauté d'agglomération en conseil syndical. C'est le prochain conseil syndical prévu le 5 avril qui désignera son Président, ses vice-présidents et les membres du bureau ».

Monsieur LEROY a renchérit : « Il y avait, dans la version 2016 des statuts, 3 membres titulaires et 3 suppléants. En 2017, comme on l'a expliqué, nous sommes montés en puissance et sommes donc passés de 15 % à 25 %. Il nous faut donc désigner 1 titulaire et 1 suppléant supplémentaires. La proposition qui est faite est donc de nommer René DUFOUR comme titulaire et Richard JACQUET comme suppléant ».

Monsieur JAMET a rétorqué qu'il ne se satisfaisait pas de ces informations et a reproché de ne pas parvenir à obtenir des réponses précises à ses questions : « Quels sont les autres membres du conseil ? Combien y a-t-il de membres du comité syndical ? Qui les nomme ? Vont-ils changer ? »

Monsieur BRUN a fait référence aux statuts qui, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, prévoient 10 représentants pour le Département de l'Eure, 9 représentants pour la Région Normandie et 6 représentants pour la CASE. « En 2017 nous sommes 3 collectivités. Tout cela sera à revoir lorsque l'on rediscutera du retrait de la Région. A cette date, la Région est toujours membre du conseil syndical, nous n'avons pas délibéré ni les uns ni les autres pour acter le retrait de la Région. Nous avons déjà validé le retrait de la Seine-Maritime, maintenant nous devons prendre acte des nouveaux statuts qui prennent en compte qu'il y a désormais 3 collectivités au sein du conseil syndical de la base de loisirs de Léry-Poses. »

Cette explication semblant enfin répondre à ses interrogations, Monsieur JAMET a encore objecté que personne n'avait été sollicité dans le choix de ces 2 membres supplémentaires.

A son tour, Monsieur LANIC a également souhaité faire part de son mécontentement : « La modification des statuts est la conséquence inéluctable et prévisible du démantèlement du 276. L'Agglomération aujourd'hui en paie la facture, avec une participation supplémentaire d'environ 300 000 €, ce qui n'était pas mentionné dans l'énoncé de la délibération. Je partage donc également l'inquiétude de Pascal et de Monsieur JAMET concernant le retrait de la Région en 2018, qui là s'élèvera à près de 1 million d'euros. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui mais je pose la question : combien aurons-nous à mettre de notre poche ? La nouvelle gouvernance régionale veut favoriser le tourisme d'affaire ou de luxe, au détriment du tourisme de loisirs à caractère social, tel qu'il est pratiqué sur la base de Léry-Poses, et favoriser le sport de haut niveau au détriment du sport de masse. Cette politique, vous l'avez voulue, vous l'assumez et même, ce soir, vous la revendiquez haut et fort. Dans cette affaire, l'Agglomération et le syndicat mixte ont été bien mal défendus par le Vice-président de la Région et je suis très inquiet pour l'avenir des habitants de notre territoire si demain, d'aventure, il devait accéder à la députation ».

Il est proposé une autre alternative pour la désignation des membres. Lorsque des postes de délégués supplémentaires sont à pouvoir, il serait préférable selon lui de faire d'abord appel à des représentants

des communes faisant partie du périmètre concerné, et de nommer en priorité les suppléants aux postes de titulaires.

De nouveau, Monsieur LEROY est revenu sur la question de l'équilibre de fonctionnement : « Depuis 10 ans, systématiquement la Région et les 2 départements versaient 1,5 millions d'euros de subventions pour combler un déficit de fonctionnement. Cela n'incite pas vraiment à faire des efforts à un moment où les déficits s'accumulent. Depuis 2 ans, nous avons mis l'essentiel de notre énergie pour réduire ce déficit et, en 2 ans, il a déjà été considérablement réduit grâce à une augmentation très significative de la fréquentation ». En ce qui concerne l'investissement, Monsieur LEROY a interrogé : « Quel est le territoire de la Région dans lequel autant d'investissements ont été financés par l'ensemble des collectivités pour des équipements qui sont accessibles à l'ensemble de la population ? Si elle est devenue base régionale c'est qu'à l'époque, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région, j'ai convaincu la Région de venir nous accompagner pour développer tous les investissements que l'on connaît. On peut constater que, depuis 10 ans, il y a eu seulement 2 investissements : un parking et des ateliers techniques. Aujourd'hui l'ambition du territoire est totale pour développer les activités ».

Monsieur /PIEDNOEL s'est insurgé : « Je ne peux pas laisser dire qu'on a investi massivement pour des équipements accessibles à tous, alors que je n'arrête pas de dire que cette base de loisirs s'est transformée en un Fort Knox où plus personne ne peut entrer. Cela est hautement significatif d'une certaine gestion, qui consiste à fermer cette base alors qu'on y accédait auparavant à vélo ou à pied ».

Monsieur LEROY a contesté cette critique, qui selon lui n'a pas de fondements.

Monsieur BRUN a confirmé : « En 2015 on a augmenté de 14 % le chiffre d'affaires et en 2016 de 13,5 %, soit une hausse de 30 % (...). Depuis la création du syndicat mixte en 2006, la Région nous versait 1 million d'euros par an, dont la moitié en fonctionnement et la moitié en investissement. Aujourd'hui on nous assure que ce sera 1 million d'euros en investissement. Evidemment ce sera plus compliqué à gérer, mais j'ai compris qu'à minima ce million d'euros sera reconduit, et même plus s'il y a des projets très intéressants pour la Région et il y en a beaucoup : vague à surfrider, hôtels flottants sur le lac des Deux Amants, un grand restaurant entre Biotropica et le parc des Deux Amants... ».

A l'évocation de ces différents projets, Monsieur JAMET a cité plusieurs freins et obstacles à leur mise en place et a proposé de se réunir pour en discuter. Il a fait part de son souhait d'une meilleure circulation de l'information.

A son tour, Monsieur LE ROUX a confié ses préoccupations concernant les projets cités. Il a évoqué en particulier le projet de port de plaisance 200 anneaux qui, avec l'éventualité de la fusion de l'Agglomération avec la CCEMS, risque de porter préjudice à la commune de Venables. Il a fait part de son souhait que ce sujet intègre les réflexions qui seront menées, afin de travailler en toute transparence avec les communes partenaires.

Monsieur BRUN a souligné une confusion dans les projets évoqués et a assuré, concernant le projet de port de plaisance, qu'une étude de marché a été menée et que celui-ci semble répondre à une demande réelle. « Concernant ce projet « Réinventer la Seine », ce ne sont en tout cas pas les subventions de la Région ni de l'Agglomération, et encore moins du Département de l'Eure qui financeront ces projets, ce sont des projets très coûteux, entre 25 et 40 millions d'euros ».

« Encore une fois, aucune décision n'est prise, ce sont des appels à candidature », a conclu Monsieur LEROY.

Sur rapport de Monsieur BRUN, **par 45 voix POUR, 10 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS**, le conseil communautaire décide d'adopter les statuts du Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses.

Sur rapport de Monsieur BRUN, le conseil communautaire désigne les six représentants de la Communauté d'agglomération :

Titulaires :

- Didier PIEDNOEL
- Jean-Philippe BRUN
- Jean-Yves CALAIS
- René DUFOUR

Suppléants :

- Patrick MADROUX
- Jacques LECERF
- Fadilla BENAMARA
- Richard JACQUET

Délégué :

- Jean-Luc DE FEUARDENT

Le Président de la Communauté d'agglomération :

- Bernard LEROY

**Pour Madame BENAMARA, Messieurs PIEDNOËL, BRUN, CALAIS, MADROUX, LECERF et DE FEUARDENT à l'unanimité**

**Pour Monsieur DUFOUR par 48 voix pour et 16 abstentions**

**Pour Monsieur JACQUET par 63 voix pour et 1 contre**

#### **17-59 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre des mois de février et mars 2017.

#### **17-60 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du bureau**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de mars 2017.

#### **17-61 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Axess Interim* sise à Rouen**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil communautaire décide à l'unanimité de rembourser la somme de 648 € à la société *Axess Interim* sise à Rouen.

#### **17-62 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Région Normandie pour les lycées « Les Fontenelles », « JB Decrétot », sis à Louviers et « Marc Bloch », sis à Val de Reuil – Modification**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil communautaire décide à l'unanimité de rapporter la délibération du conseil communautaire n°17-37 en date du 02 mars 2017 et de rembourser la somme de 223,70 € à la *Région Normandie* sise à Caen.

#### **17-63 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé « PIG » – Participation aux particuliers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier de **monsieur SMETEK Raynald**, 17 rue François de Malherbe à Louviers : **1 600 €**

Le conseil communautaire dit également que la subvention accordée ne pourra être versée que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

#### **17-64 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – LOGEMENT – Programme local de l'habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle MABADA-MABAYE Mathilde et monsieur MENDY Matena** pour la construction de leur résidence principale à Alizay
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur DUBOC Cécilia et Jonathan** pour la construction de leur résidence principale à Montaure
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle DAGOMET Laura** pour la construction de sa résidence principale à Incarville.

Le conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que les dépenses afférentes seront imputées au budget communautaire sur le budget Habitat/financement HAP/chapitre 20422/service gestionnaire « HAB » à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

#### **17-65 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 2ème semestre 2016 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour le second semestre 2016 à la somme de 6 226,62 € T.T.C. et d'appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

**Répartition pour période du 01/07/16 au 31/12/16** Redevance totale sur la période : 6 226,62 €

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m <sup>2</sup> )	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	4 049,17 €	273,97 €	268,37 €	509,96 €	1 125,15 €	6 226,62 €

**17-66 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d’Alizay – Révision du Plan local d’urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d’aménagement et de développement durables (PADD)**

Monsieur LEVITRE a pris la parole afin de présenter le PADD (Projet d’Aménagement et de Développement Durable) du PLU d’Alizay. Parmi de nombreuses préoccupations partagées avec les autres communes de l’Agglomération, « *Alizay est une terre qui privilégie la dimension écologique, que nous souhaitons intégrer à tous les cadres des projets que nous allons mettre en place sur notre collectivité dans les années qui viennent. D’où notre révision de PLU* ».

Trois projets sont programmés sur la commune, dont deux sont déjà en cours.

1/ En 2019 est inscrite la réalisation d’un programme d’investissement sur 4,5 hectares, ayant pour préoccupations principales : la mixité sociale avec de l’accession à la propriété et du locatif, la mixité intergénérationnelle avec la construction d’une maison pour personnes âgées indépendantes et la mixité écologique avec la création de jardins partagés et un espace libre de 4 000 m<sup>2</sup> dédié à la création de liaisons douces piétonnes et cyclistes, dans le but de changer les habitudes et de conserver au maximum les voitures hors des zones d’habitation.

2/ Des travaux sont en cours pour la création d’une nouvelle restauration scolaire, axée sur le 100 % circuits courts : privilégier le bio au maximum, sensibiliser les élèves mais aussi leurs parents aux bienfaits de ces préoccupations écologiques, dans le projet plus large de parvenir à atteindre l’autosuffisance alimentaire.

3/ Des terrains sportifs (football, athlétisme) sont également en cours de construction sur la zone est d’Alizay, dans le but de soigner cette sortie est, de créer du lien entre le village et le hameau d’Alizay, et de favoriser une urbanisation douce.

Le PADD se décline sur trois strates : la zone nord d’Alizay – forestière et agricole – à préserver, le cœur du village dans un souci de condensation de l’urbanisation et la zone sud – zones artisanales et industrielles, terres alluviales et un étang à conserver et valoriser. Une réflexion est en cours concernant les terres alluviales, avec la volonté à terme d’accueillir du maraîchage avec la mise en place d’une charte bio et la création d’un système associatif de vente de fruits et légumes bio à prix coûtant. En outre, Les terrains M REAL de la zone de Rouville seront transformés en zone industrielle afin d’y accueillir des start-ups, la zone ouest d’Alizay verra, dans les années à venir, la réalisation d’une zone artisanale dédié aux PME et un village d’artisans sera implanté près de l’étang.

Madame HAMEL, architecte en charge du PLU de la commune d’Alizay, présente à son tour les enjeux qui sont ressortis du diagnostic réalisé : protéger les paysages, contenir l’urbanisation dans ses contours actuels et connexion entre les différents pôles, prévoir la construction de 108 logements dans

le cadre du projet de développement démographique de la commune (croissance d'1,5 % par an) et repenser l'entrée est de la commune.

Dans le PADD, et en conformité avec les exigences du SCoT, cela se traduit par les orientations suivantes :

- **Consolider l'attractivité d'Alizay au cœur des dynamiques économiques et urbaines**, ce qui se traduit par un renforcement du pôle d'emplois au sein du secteur stratégique de la plaine d'Andelle, le soutien du projet de création d'apportement fluvial et le souhait de préserver au maximum les espaces de production valorisés par l'agriculture, la vocation d'accueil résidentiel du territoire et le développement de l'accessibilité des transports ;
- **Assurer un développement urbain respectueux de la qualité du cadre de vie** : contenir l'urbanisation entre les coteaux et la plaine alluviale et développer l'urbanisation prioritairement dans l'enveloppe urbaine existante, tisser des liens entre les grandes entités de la commune, maintenir le dynamisme et les équilibres de la commune ;
- **Préserver et valoriser les qualités environnementales, paysagères et urbaines d'Alizay** : préserver et valoriser les grandes entités du paysage, préserver le patrimoine et l'identité du village.

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD a ironisé : « *J'ai lu dans la convocation que c'était vous qui deviez parler, on ne m'avait pas dit que c'était un meeting d'un candidat à la députation auquel je devais assister* ».

Monsieur LEROY a rappelé qu'il est convenu que chaque commune puisse présenter son PADD.

Monsieur JACQUET a pris la parole pour saluer « *la politique ambitieuse portée par Alizay en matière de logement (...). Pour autant, il faut que l'on soit très vigilants à ce que les programmes puissent coller avec le Plan d'Actions Opérationnel (PAO) que nous serons amenés à faire dans le cadre du PLUIH sur le volet habitat* ».

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire prend acte à l'**unanimité** de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alizay et du débat qui s'est tenu.

Le conseil communautaire dit également que la délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel d'Agglomération durant un mois.

#### **17-67 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Amfreville-sur-Iton – Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme – Mise à disposition au public du projet de modification simplifiée**

Avant que Monsieur DELAMARE n'entame la présentation de cette délibération, Madame LENFANT a souhaité rappeler l'objet de cette consultation simplifiée : modifier le zonage agricole, afin de permettre l'implantation d'un hangar agricole en limite de propriété et revoir les autorisations concernant les clôtures.

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de fixer comme suit les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Amfreville-sur-Iton :

- Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme sera mis à disposition du public du mardi 18 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017 inclus.

- Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition au public et affiché en mairie et à l'Hôtel d'Agglomération pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Pendant la durée de la mise à disposition, les pièces du dossier seront consultables en mairie d'Amfreville-sur-Iton (1, route d'Evreux – 27400 Amfreville-sur-Iton) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h00) et au siège de l'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest Thorel - 27400 Louviers) aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Agglomération (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30). Elles seront également disponibles sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure (<http://www.agglo-seine-eure.fr/>). Le dossier mis à disposition du public pourra aussi être consulté sur un poste informatique au siège de l'Agglomération Seine-Eure.
- Les remarques du public pourront être consignées sur un registre d'observations disponible à la mairie d'Amfreville-sur-Iton. Le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations et propositions par écrit au Président de l'Agglomération Seine-Eure, à l'adresse suivante : 1, place Ernest Thorel – CS 10514 – 27405 Louviers Cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme-plu@seine-eure.com](mailto:urbanisme-plu@seine-eure.com) en précisant en objet « PLU Amfreville-sur-Iton ».
- A l'expiration du délai de mise à disposition au public, le registre d'observations sera clos et signé par le Président de l'Agglomération Seine-Eure. Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté au conseil communautaire, qui délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Amfreville-sur-Iton, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.
- La présente délibération sera affichée durant un mois au siège de l'Agglomération Seine-Eure et à la mairie d'Amfreville-sur-Iton.

**17-68 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie du bâtiment des Hauts Prés à Val de Reuil**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur JAMET a tenu à alerter le conseil communautaire sur la situation déjà précaire des organisations occupant les locaux des Hauts Prés. Il espère que les loyers qui leur seront demandés dans le cadre de baux privés seront modérés, car leur situation s'en encore aggravée depuis que la Région a fait part de son intention de se désengager d'un certain nombre d'associations qui occupent ce lieu. Monsieur JAMET a notamment cité le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques (GRAB), actuellement très inquiet quant à la pérennité de son action et sa solidité financière.

Monsieur LEROY a rappelé que toutes les organisations implantées dans ce bâtiment sont centrées autour de l'économie circulaire et de la production bio. En ce qui concerne le GRAB, Monsieur LEROY a expliqué qu'il a échangé sur ce sujet avec Madame EUDIER, Vice-présidente en charge de l'agriculture à la Région.

Deux associations sont dédiées à l'agriculture biologique dans la région : Agrobio en Basse-Normandie et le GRAB en Haute-Normandie. Un travail est actuellement mené pour regrouper ces deux instances afin de créer une réelle couverture régionale. En outre, le monde agricole a été réuni le 13 décembre 2016 par la Région, qui a présenté les « Contrats d'objectifs en agriculture », destinés à financer les actions menées pour parvenir à des objectifs chiffrés.

Monsieur LEROY a conclu en affirmant qu'il existe un réel soutien de la Région à l'agriculture bio, avec des objectifs ambitieux : 5 000 exploitations normandes engagées dans les pratiques agricoles écoresponsables à l'horizon 2020.

A son tour, Monsieur JUBERT a confirmé que les produits vendus aux Hauts Prés sont d'excellente qualité et que les producteurs doivent être encouragés, mais il a précisé que, selon lui, le problème se passe au niveau de l'Europe : beaucoup d'agriculteurs veulent se convertir au bio et sollicitent pour cela des aides de Bruxelles, mais actuellement la liste d'attente des demandes de subventions est de 3 ans. Il existe une réelle volonté chez les jeunes agriculteurs mais cela coûte très cher pour une exploitation de passer au bio et ils doivent être aidés.

Monsieur LEROY a acquiescé et précisé que c'est justement ce qui a été fait aux Hauts Prés : « Nous avons acquis 110 hectares de terres que nous avons converties en bio, elles sont aujourd'hui certifiées « Agriculture biologique », ce qui fait que n'importe quel agriculteur qui veut s'installer peut démarrer tout de suite en obtenant le Label « Agriculture biologique » et vendre ses produits au prix qui convient », a-t-il conclu.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Prononce la désaffectation des lots volumes 1, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 dudit ensemble immobilier,
- Décide du déclassement des lots volumes 1, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 dudit ensemble immobilier du domaine public de l'Agglomération Seine-Eure et son intégration dans le domaine privé communautaire.
- Dit que l'acte de dépôt de pièces sera établi par Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers.

#### **17-69 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2016**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire, après avoir entendu le Rapporteur, pris connaissance du rapport d'activités et délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités de l'année 2016.

Le conseil communautaire dit également que ce rapport est sur le site Internet de l'Agglomération.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEROY a précisé que ce rapport coûtait auparavant, en impression et en distribution, 22 000 € par an et que ce format numérique est donc plus accessible.

#### **17-70 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – ADMINISTRATION GENERALE – Indemnité de fonction des élus – Modification de l'indice terminal servant au calcul de l'indemnité de fonction des élus locaux**

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Prend acte de la modification de l'indice brut terminal dans la fonction publique,
- Décide de prendre en compte l'indice terminal en vigueur dans la constitution et la répartition de l'enveloppe relative à l'indemnité de fonction des élus.

Le conseil communautaire dit également que cette modification prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **17-71 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Pôle métropolitain Rouen - Seine-Eure – Adhésion au cluster Polepharma : déclaration d'intérêt métropolitain**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE a demandé des précisions concernant le montant de l'adhésion et son utilité : « *Cela ne constitue-t-il pas une aide à l'industrie pharmaceutique, qui est déjà largement auto-suffisante financièrement ?* »

Monsieur LEROY a expliqué que « *nous adhérons à Polepharma à travers le Pôle métropolitain. C'est donc lui qui paie au nom de la métropole et de notre territoire la cotisation ainsi que l'animateur, à hauteur de 70 000 €, afin de permettre des actions à la fois dans le domaine de la gestion prévisionnelle des compétences et des emplois, d'anticiper quels sont les métiers de demain, d'étudier les aspects de mutualisation et les aspects d'innovation. Cela a été voté à l'unanimité* ».

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 63 voix POUR et 1 ABSENTION**, le conseil communautaire décide de déclarer d'intérêt métropolitain, au titre du Pôle métropolitain, l'adhésion et la participation au cluster Polepharma.

**17-72 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – COMMERCE ET ARTISANAT – Convention de mise à disposition, par la commune du Vaudreuil, d'un terrain et d'un bâtiment en vue de la réalisation du projet de Carré Saint-Cyr – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Accepte l'installation du projet de Carré Saint Cyr rue Bernard Chedeville au Vaudreuil,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout éventuel avenant s'y rapportant.

**17-73 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Construction du projet de Carré Saint-Cyr sur la commune du Vaudreuil – Validation du plan de financement prévisionnel**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Etudes et travaux</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>Loyers</b>	
		<b>Location</b>	<b>1 200 000,00</b>
<b>Frais financiers</b>		<b>Subvention</b>	
<i>(Emprunt d'un montant de 2 400 000 € sur 15 ans, taux fixe)</i>	<b>900 000,00</b>	<b>Conseil Départemental</b>	<b>152 500,00</b>
<b>Non location</b>	<b>120 000,00</b>	<b>Subvention Région Normandie</b>	<b>421 500,00</b>
<i>(max. 10%)</i>			
<b>Frais de gestion</b>	<b>360 000,00</b>		
<i>(1% du coût opération par an)</i>			
<b>Provisions pour grosses réparations</b>	<b>540 000,00</b>	<b>Solde d'équilibre</b>	<b>2 726 000,00</b>
<i>(1,5% du coût opération par an)</i>		<b>(autofinancement)</b>	
<b>Assurance propriétaire</b>	<b>180 000,00</b>		
<i>(0,5% par an)</i>			
<b>TOTAL H.T</b>	<b>4 500 000,00</b>	<b>TOTAL H.T</b>	<b>4 500 000,00</b>

Le conseil communautaire autorise également le Président à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires.

Le conseil communautaire autorise également le Président ou son représentant :

- A lancer les opérations de maîtrise d'œuvre,
- A signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- A signer toutes les autorisations d'urbanisme liées à cette opération.

**17-74 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROPRIETE PUBLIQUE – Balayage mécanique des caniveaux, places et aires de stationnement de l'Agglomération Seine-Eure – Deux lots – Appel d'offres ouvert – Accord cadre à bons de commande – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CARRE et à l'unanimité, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution des accords-cadres.

Le conseil communautaire autorise également Monsieur le Président ou son représentant :

- A signer les accords-cadres correspondants avec les entreprises susmentionnées,
- A signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% de l'accord-cadre initial.

**17-75 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux relatifs à la création d'un pôle archives mutualisé dans un bâtiment industriel rue Charles Cros à Louviers – 10 lots – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire prend acte par **54 voix pour et 10 abstentions** de l'attribution des marchés.

Le conseil communautaire autorise également Monsieur le Président ou son représentant :

- A signer les marchés correspondants avec les entreprises susmentionnées,
- A signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% des marchés initiaux.

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur LEROY a précisé qu'en termes de financement, en plus des 340 000 € de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), une subvention de l'Etat a été perçue au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 623 000 € c'est-à-dire 40 % du montant des travaux.

**17-76 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE a souhaité faire part de sa satisfaction quant à ces investissements. *« Les montants peuvent paraître élevés mais je voudrais rappeler que c'est peu par rapport à tout ce qu'on dépense dans la voirie pour les voitures »*. Il a d'ailleurs évoqué la nouvelle portion de voie verte ouverte entre Le Vaudreuil et Saint Pierre du Vauvray, que des voitures semblent déjà emprunter.

Concernant cette remarque, Monsieur BIDAULT a rappelé que les travaux ne sont pas terminés et qu'il manque encore quelques bornes permettant justement d'éviter ces désagréments. Il rappelle que l'Agglomération s'engage à hauteur de 2,8 millions d'euros et que l'Etat est prêt à l'accompagner à travers un certain nombre de subventions.

A Monsieur JUBERT qui souhaitait savoir si ce tronçon fait partie du plan « Seine à vélo », Monsieur BIDAULT a répondu par la négative et a expliqué que le prochain tronçon concerné par le projet « Seine à vélo » part de Pont de l'Arche pour rejoindre Martot. *« Le Département propose de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce tronçon et donc de le financer, alors qu'il s'agissait jusqu'alors d'un projet Agglomération »*, a-t-il ajouté.

Monsieur JUBERT a confirmé que le Département prend en charge non seulement la maîtrise d'ouvrage mais également le financement de tout le projet « Seine à vélo » mais qu'il aimerait qu'on traite la partie qui concerne notre territoire.

En réponse, Monsieur BIDAULT a expliqué : « *Le Département va récolter un dossier qui a été étudié par nos services. Le reste est un tronçon qui partirait des Andelys et qui arriverait à Poses. La difficulté est de savoir si c'est rive gauche ou rive droite. Le problème aujourd'hui est la traversée du pont des Andelys. L'idéal semble être de passer par Bernières de l'autre côté, mais le pont des Andelys ne supporterait pas l'ajout d'une passerelle et la largeur du pont est relativement étroite.* ».

Monsieur JUBERT a rétorqué qu'il y a la passerelle de Saint-Pierre la Garenne qui rejoint les deux rives.

Monsieur LEROY a temporisé : « *Il y a donc une première tranche qui est faite qui part de Vernon -- Giverny jusqu'aux Andelys pour les 3 ans qui viennent (de 2017 à 2019). En 2017 l'étude sera faite entre Les Andelys et notre territoire, et cette partie de travaux sera donc faite après 2020.* »

« *Cela n'empêche pas l'Agglomération d'avoir la volonté de rejoindre ces communes* », a conclu Monsieur BIDAULT.

A Monsieur CHARLIER qui demandait sous quelle échéance le Département allait reprendre Pont de l'Arche et Martot, Monsieur BIDAULT a répondu que le Département devrait le reprendre dans les mêmes délais que ceux évoqués précédemment.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces dossiers et à solliciter toute participation financière auprès d'autres partenaires.

#### **17-77 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la rue de la Croix aux Loups sur la commune d'Amfreville-sur-Iton – Convention financière – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE a prévenu qu'il allait voter contre cette délibération : « *Je viens juste de dire que pour favoriser le vélo il fallait diminuer le nombre de places de stationnement, et là on l'augmente !* ».

Madame LENFANT a rebondi sur le sujet : « *On va installer un râtelier à vélo dans un coin du parking, et comme on va bientôt avoir une voie verte dans la vallée de l'Iton, ce sera aussi l'occasion de relier cet espace qui est devant la mairie à la future voie verte.* »

Monsieur BIDAULT a confirmé : « *Je ne sais pas si la voie verte va se faire, mais en tout cas les démarches sont engagées.* »

A son tour, Monsieur LEROY a expliqué qu'il y a « *une vraie volonté, mais après il faut savoir si la SNCF déclasse ou non* ».

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **par 63 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire :

- Accepte l'aménagement de la rue de la Croix aux Loups sur la commune d'Amfreville sur Iton,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune d'Amfreville sur Iton, estimée à 4 875 € HT (représentant 32,5 % du montant des travaux restant à charge après déduction de la participation de l'Agglomération au titre des petits aménagements).

**17-78 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Désherbage de la voirie et de ses dépendances relevant de la compétence communautaire – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande – Procédure d'appel d'offres – Attribution – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur CHARLIER a demandé ce qu'on entendait par « dépendances ».

Monsieur BIDAULT a expliqué : « C'est toute la partie trottoirs, quand il y a une place avec des pavés par exemple ».

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire prend acte à l'**unanimité** de l'attribution de l'accord-cadre.

Le conseil communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant :

- A signer l'accord-cadre correspondant avec l'entreprise susmentionnée,
- A signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% de l'accord-cadre initial.

**17-79 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Travaux de signalisation – Accord-cadre mono-attributaire – Deux lots – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire prend acte à l'**unanimité** de l'attribution des accords-cadres.

Le conseil communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant :

- A signer les accords-cadres correspondants avec les entreprises susmentionnées,
- A signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% des accords-cadres initiaux,
- A solliciter toute subvention en lien avec l'objet des accords-cadres,
- A signer tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

**17-80 – FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – RESSOURCES HUMAINES – Gratification accordée à des stagiaires**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'attribuer à ces stagiaires une gratification aux conditions précitées.

**17-81 – FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESSOURCES HUMAINES – Personnels contractuels – Transformation et création de postes – Actualisation du tableau des effectifs**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de modifier comme suit le tableau des effectifs :

1/ à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- suppression d'un poste de technicien à temps complet,
- création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

- suppression d'un poste d'éducateur APS à temps complet,
- création d'un poste d'éducateur APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

2/ à la date du 1<sup>er</sup> février 2017 :

- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création d'un poste d'animateur à temps complet.
- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création d'un poste d'animateur à temps complet.
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- la création d'un poste de technicien à temps complet.

3/ à la date du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

- Suppression de deux postes de technicien contractuels à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Création de 3 postes de technicien à temps complet,
- Suppression de 2 postes de rédacteur à temps complet,
- Création de 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

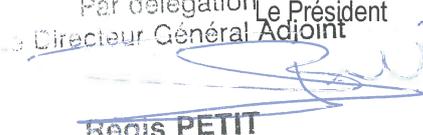
4/ à la date du 1<sup>er</sup> avril 2017 :

- Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
- Création d'un poste d'attaché à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

**DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE –  
Actualisation du Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Il a été décidé de ne pas se prononcer sur cette délibération et de la programmer à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22h30

Par déléation Le Président  
Le Directeur Général Adjoint  
  
Régis PETIT  
Bernard LEROY

